

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN 1a - REGLEMENT GRAPHIQUE Ensemble de la commune - 1/10 000°

Vu pour être annexé à l'arrêté n° AH_2026_0055
Du 16/04/2026
soumettant à enquête publique
la modification n°3 du PLU

Engagement de la modification n°3 le 30 mai 2023
PLU approuvé le 18 décembre 2013

Modification n°3 réalisée par :

PERSPECTIVES
30 bis rue Charles Delaunay
10 000 TROYES
Tél : 03.25.40.05.90
Mail : perspectives@perspectives-urba.com



LEGENDE

Limite de commune	Limite de zone
Elément du paysage à protéger - L.151-19 CU	Espace Boisé Classé
Ensembles naturels	Emplacement réservé
Jardins et vergers	Rayon de protection Monument Historique : 500 m (lire à titre indicatif - voir plan des SUIP)
Alignements d'arbres et haies	Marge de recul
Chemins à conserver (L.151-38 CU)	Secteurs soumis à OAP différée à 2035
Espace de centralité (selon la définition du SCoT)	Secteurs soumis à OAP
Bâti à protéger L.151-19 CU	Limite de la zone à dominante humide par diagnostic (à titre indicatif)
Limite de la zone humide dite « loi sur l'eau » (à titre indicatif)	

Définition des zones

UC	Zone urbaine à usage principal d'habitat
UD	Zone urbaine correspondant au hameau d'Argentolle
UG	Zone urbaine dédiée aux constructions à vocation médico-sociales
UI	Zone urbaine affectée au domaine du Poste RTE
1AUy	Zone à urbaniser destinée principalement aux activités économiques
1AUL	Zone à urbaniser destinée à vocation de loisirs et d'activités sportives
A	Zone agricole
An	Secteur inconstructible de la zone agricole
AHY	Zone destinée au regroupement de bâtiments et équipements agricoles
N	Zone naturelle et forestière
NL	Zone naturelle de loisirs
Np	Zone naturelle de protection des zones humides

EMPLACEMENT RESERVE

	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un pan coupé à l'angle de la RD5 et du Chemin rural n°56	0,0300 ha	Commune
2	Elargissement à 10,00 mètres du chemin d'exploitation dit de la cour au Changier en vue de la création d'une voie publique et réalisation de pans coupés à l'angle du chemin Neuf et à l'angle de la route de la cour au Changier	0,0609 ha	Commune
3	Elargissement à 8,00 mètres de la rue de la Grande Cour	0,0292 ha	Commune
4	Elargissement à 10,00 mètres de la rue de l'Abé Perrot entre la rue des Chevaliers et la rue de la Grande Fosse	0,1225 ha	Commune
5	Elargissement à 8,00 mètres de la rue des Nerveux	0,0481 ha	Commune
6	Création d'une liaison douce pour relier le secteur de loisirs aux habitations	0,1076 ha	Commune

